

PERMANENCE PARENTALITÉ ET HANDICAP

Mardi 10 juin 2025 à 10h00

Le CCAS propose aux parents d'enfants en situation de handicap, une permanence une fois par mois avec une éducatrice spécialisée. Elle vous apportera des conseils, des outils et une écoute afin de vous permettre de comprendre la situation de votre enfant et vous orienter vers des professionnels ou des organismes spécialisés.

Permanence sur rendez-vous individuel, de 10h à 12h.

Renseignements et inscriptions : 01 60 07 89 20 - ccas@thorigny [dot] fr
CCAS